

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 05 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés	DATE DE LA CONVOCATION
15	12	2	14	Le 28 octobre 2025

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET

MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY, Morgan MERLE

Absents/excusés : MMES Aurélie CAVALLERO (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ)

M. Laurent CLAUS

A été élu secrétaire : Monsieur Christophe JOLY

Objet : SERVITUDE ENEDIS-DYNACITE-COMMUNE DE MONTRACOL

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle AA0007, propriété de DYNACITE, parcelle donnant sur la voie publique de la commune.

ENEDIS sollicite DYNACITE et la commune de MONTRACOL pour instaurer une servitude liée aux ouvrages de distribution d'électricité.

Vu le Code l'Energie (art. L. 323-3 et suivants, et art. R323-1 et suivants)

Vu le décret n°67-886 du 6 octobre 1967,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la constitution d'une servitude pour les ouvrages de distribution d'électricité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à conclure des servitudes, à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée AA0007 et la voie publique adjacente avec DYNACITE et ENEDIS.

Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge de ENEDIS.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et à signer la convention de servitudes ou tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT